

1979, ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

Le 20 novembre 1959, il y a vingt ans déjà, les Nations-Unies reconnaissent solennellement les droits des enfants.

Vingt ans après, cette charte est un peu tombée dans l'oubli et pourtant... Nous savons tous et les faits divers quotidiens le confirment, les enquêtes menées dans certaines contrées de l'univers accusent, les conflits qui embrasent le monde prouvent à suffisance combien de nos jours encore restent vains ces droits des enfants.

L'année 1979, décrétée Année Internationale de l'Enfant se devra sans doute de commémorer le vingtième anniversaire des droits de l'enfant mais aussi et surtout, se devra de changer cette bonne conscience confortable qui ne veut pas découvrir la vérité: l'enfant méprisé, l'enfant exploité et affamé, l'enfant mal aimé.

La FICE s'est engagé avec enthousiasme dans cette nouvelle croisade, de tout coeur et avec la conviction collective inébranlable de ses milliers de militants répartis dans le monde socio-psycho-médico-pédagogique.

Elle compte mener sur deux plans cette campagne en faveur de l'enfance. Tout d'abord, en invitant les dirigeants de ses différentes sections nationales à promouvoir avec leur originalité leur propre combat en vue de trouver là où il y a problème, la matière de leur action.

En second lieu, sur le plan international, nous marquerons cette année par un grand congrès qui se déroulera du 2 juillet au 6 juillet 1979 à Dublin, en IRLANDE. Nos journées d'études seront consacrées aux droits des enfants dans la famille, en dehors de la famille et dans les homes d'accueil.

Des dix droits de la charte, deux plus particulièrement devront retenir notre attention: le deuxième principe qui rappelle que l'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale pour assurer son développement physique, intellectuel et moral et le dixième qui souhaite que l'enfant soit élevé dans un esprit de solidarité, de compréhension, d'amitié et de justice entre les peuples...